



**PRÉFET  
DU VAR**

Liberté  
Égalité  
Fraternité

**Direction départementale  
des territoires et de la mer du Var  
Service Eau et Biodiversité**

Toulon, le 30 janvier 2024

Service Eau et Biodiversité  
**Dérogation espèces protégées**  
Courriel : ddtm-dep@var.gouv.fr

**Note de synthèse**  
**Participation du public au processus décisionnel de l'État**  
**ayant une incidence sur l'environnement**

Établie au titre de l'article L.123-19-2 du Code de l'Environnement  
dans le cadre de la mise en œuvre du principe de participation du public défini à l'article 7 de la charte de l'environnement.

<b>Objet de la consultation</b>	
<b>Objet</b> : demande de dérogation pour le transport en vue de relâcher dans la nature de spécimens d'espèces animales protégées définie à l'article L.411-2 du code de l'environnement	
<b>Motif(s)</b> : transport en vue de relâcher sur le territoire des communes du département du Var de Tortue d'Hermann - <i>Testudo hermanni hermanni</i> (Gmelin, 1789), de Cistude d'Europe - <i>Emys orbicularis</i> (Linnaeus, 1758), d'Émyde lépreuse - <i>Mauremys leprosa</i> (Schweigger, 1812), pour les années 2024 à 2028 inclus.	
<b>Demandeur</b> : centre de soins faune sauvage (CSFS) géré par la station d'observation et de protection des tortues et de leurs milieux (SOPTOM), hébergé au Village des Tortues, à Carnoules	
<b>Pièce(s) associée(s) produite(s) par le demandeur</b> : 1 CERFA + note annexe = dossier de demande	
<b>Contexte de la consultation</b>	
La SOPTOM est une association qui étudie et protège les reptiles, plus spécifiquement les tortues et leurs milieux ; elle est notamment associée aux PNA (Tortue d'Hermann et Cistude d'Europe). Elle est composée du centre de recherche et de conservation des chéloniens (CRCC) et le centre de soins faune sauvage (CSFS). Cette demande concerne le renouvellement de l'autorisation de transport avec relâcher rattachée au CSFS, portant dérogation à la réglementation relative au transport et relâcher des espèces protégées. Les espèces citées sont protégées sur l'ensemble du territoire national. En conséquence, le demandeur doit être habilité pour transporter ces espèces animales protégées.	
<b>Modalités de consultation</b>	
Le dossier de demande de dérogation ainsi que le projet de décision sont mis à la consultation du public sur le site Internet des services de l'Etat : <a href="http://www.var.gouv.fr">www.var.gouv.fr</a> Les observations sur le dossier de demande peuvent être communiquées : <ul style="list-style-type: none"><li>• par voie électronique à l'adresse suivante : ddtm-dep@var.gouv.fr</li><li>• par courrier à la Préfecture du Var – DDTM83/SEBIO/ENV-DEP à l'adresse ci-dessous indiquée</li></ul>	
<b>Dates de la consultation</b>	
Début de la consultation : 08 janvier 2024	Fin de la consultation : 28 janvier 2024 inclus
<b>Résultat de la consultation</b>	
Aucune observation du public réceptionnée à l'issue de la période de mise à disposition du public de 21 jours.	
<b>Conclusion</b>	
La procédure d'instruction de la demande de dérogation espèces protégées déposée a respecté le dispositif réglementaire. Sans observation, l'arrêté préfectoral proposé peut être signé en l'état.	

Adresse postale : Préfecture – DDTM – service eau et biodiversité – mission environnement - CS 31 209 - 83070 TOULON CEDEX  
Accueil du public : 244 avenue de l'infanterie de marine à Toulon face aux pompiers  
Téléphone 04 94 46 83 83  
Courriel : [ddtm-dep@var.gouv.fr](mailto:ddtm-dep@var.gouv.fr)  
[www.var.gouv.fr](http://www.var.gouv.fr)